



Front National pour la Défense de la Constitution

COMMUNIQUE N°161

Après avoir fait crouler toutes les institutions du pays, faire couler un flot de sang et emprisonné injustement des milliers de citoyens opposés à son pouvoir à vie, Alpha Condé vient d'ordonner à la juge du 3ème mandat, Djenabou Donghol Diallo, de condamner le démocrate et patriote OUMAR SYLLA alias Foniké Menguè à une peine de 11 mois de prison ferme.

Cette décision politico-juridique fait suite à l'échec de plusieurs émissaires envoyés par Alpha Condé auprès de son prisonnier politique Fonike Menguè dans le but de le convaincre à renoncer au combat du FNDC contre le coup d'État constitutionnel.

Ce jeudi 28 janvier 2021, à la surprise générale du Collectif des avocats du FNDC, la juge a requalifié les faits pour lesquels Oumar Sylla est poursuivi et illégalement détenu depuis septembre 2020 pour le condamner à la peine dictée par le dictateur Alpha Condé.

Cette condamnation injustifiée n'est rien d'autre qu'un chantage politique qui vise à utiliser la prison comme monnaie d'échange à la validation du 3ème mandat imposé au peuple de Guinée.

La coordination nationale du FNDC dénonce la caporalisation de la justice et de toutes les institutions de la République par Alpha Condé et son clan corrompu.

Cette sentence téléguidée contre le militant de l'alternance démocratique ne saurait réduire au silence les voix discordantes au régime de terreur instaurée par le despote Alpha Condé.

La FNDC apporte son soutien indéfectible à Fonikè Menguè et continuera à accompagner le Collectif des avocats du FNDC dans la poursuite de toutes initiatives permettant de libérer tous les prisonniers politiques.

Le Peuple de Guinée honorera ses martyrs et ses héros à la libération du pays de la tyrannie.

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons!

Conakry, le 28 janvier 2021.